

ECOLE COMMUNAUTAIRE AU MALI : PERCEPTION DES ACTEURS

Ibrahima TRAORE

Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB)
mussotra@yahoo.fr

Résumé

Au Mali, des milliers d'enfants en âge d'aller à l'école ne bénéficient du droit de s'instruire. Le budget insuffisant alloué à l'éducation est mal reparti, l'État a alors cessé en un moment de construire des nouvelles écoles. Cette situation a diminué la capacité d'accueil des structures. Les enseignants aussi manquent parce que le gouvernement ne recrute plus régulièrement malgré une montée démographique explosive. C'est ainsi que les communautés se sont substituées aux autorités compétentes en prenant le relais des charges éducatives. Pour répondre à la très forte demande d'éducation et accroître le taux de scolarisation, il a été initié des actions visant à créer des écoles communautaires, conçues, réalisées et gérées par les communautés elles-mêmes. Notre étude vise à connaître la perception des acteurs scolaires sur une école communautaire et les limites de cette politique éducative au Mali. Pour ce faire, nous avons utilisé une méthode mixte dans le cadre de cette recherche.

Mots clés : *politique éducative, écoles communautaires, scolarisation massive, gouvernance.*

Abstract

In Mali, thousands of school-age children are denied the right to education. The insufficient budget allocated to education has been misallocated, and the state has stopped building new schools for a while. This situation has reduced the capacity of the facilities. There is also a shortage of teachers because the government no longer recruits regularly despite an explosive demographic rise. The communities have therefore taken over the educational responsibilities from the competent authorities. In order to respond to the very high demand for education and to increase the schooling rate, actions have been initiated to create community schools, designed, built and managed by the communities themselves. Our study aims to find out the perception of school actors on a community school and the limits of this

educational policy in Mali. To do this, we used a mixed method in this research.

Key words: *educational policy, community schools, mass enrolment, governance.*

Introduction

La formation des citoyens est inscrite dans la constitution du Mali comme une priorité. C'est pourquoi, il est bien mentionné dans la loi d'orientation sur l'éducation que « l'éducation est une priorité nationale ». Parmi les services sociaux de base, elle est conçue et organisée en fonction des apprenants en tenant compte des objectifs de développement et des valeurs socioculturelles du pays. Elle contribue à l'égalité des chances (Ministère de l'éducation nationale, 1999). L'engagement du Mali pour une telle option a ses racines aux premières heures de l'indépendance. En effet, les autorités de la première République se sont évertuées de dresser les bases d'une meilleure orientation possible du système éducatif. Ce travail a commencé avec la réforme de 1962 dont la principale motivation était d'assurer l'indépendance culturelle par une décolonisation du système scolaire et sa « modernisation », en d'autres termes, façonner les jeunes selon une philosophie propre aux réalités du pays. De la réforme de 1962 au programme décennal du développement de l'éducation lancé officiellement en novembre 1999, apparaît une volonté manifeste des autorités du pays à asseoir les bases d'un enseignement conforme aux intérêts du peuple, aux besoins de la société et au progrès de l'humanité.

Cependant, face à une démographie galopante, l'insuffisance des ressources matérielles, la pauvreté croissante des populations, les pouvoirs publics ne pouvaient plus répondre quantitativement et qualitativement à la forte demande de l'éducation. C'est pourquoi à côté, de gigantesques efforts de réappropriation du système éducatif sont fournis par les populations nécessiteuses. Des initiatives locales font émerger

en milieu rural, comme en milieu urbain dans la création d'écoles pour faire face à l'urgente question de la sous scolarisation primaire. Initiées par les communautés qui prennent en charge la construction des locaux, les frais d'entretiens et de fonctionnement, ces écoles bénéficient officiellement d'un cadre réglementaire depuis 1994 concrétisé par le décret N° 94 - 448 PRM. L'obtention de ce cadre juridique est loin de pallier toutes les difficultés de ces écoles. En effet, la qualité des intrants constitue un « goulot d'étranglement » pour les écoles communautaires. Elles se présentent avec une certaine acuité dans un contexte caractérisé par la décentralisation de l'éducation. Cette nouvelle donnée suppose une implication des populations dans la gestion et le fonctionnement de leur école dans un cadre dynamique et partenarial avec les autorités administratives et scolaires de leur localité.

Des études menées par Cissé, Diarra, Marchand et Traoré (1999) ont fait ressortir la contribution des écoles communautaires dans l'élargissement de la base du système éducatif malgré des conditions précaires qui les caractérisent. Aussi, J. Marchand (2000, p.31) après avoir dégagé les expériences intéressantes des écoles communautaires en matière d'éducation au Mali, esquisse-t-il des perspectives pour le renforcement de la dynamique communautaire. La décentralisation de l'éducation selon lui doit conduire inéluctablement à une municipalisation de ces écoles comme celles publiques. Ce serait semble-t-il le prix à payer pour leur efficacité et le moyen pour alléger la charge des écoles communautaires. Rochex et Crinon (2011) posent une interrogation sur les transformations scolaires et les politiques éducatives, les évolutions contemporaines de l'école entre autres. N. Bonini (2012, p.9) examine le cas tanzanien et montre que les écoles communautaires sont publiques mais initiées, construites et en grande partie financées par les habitants eux-mêmes.

La naissance et la pérennisation des écoles communautaires s'inscrivent dans le cadre des initiatives endogènes pour combler

l'absence de l'État ou son incapacité à faire face à une mission qui est régaliennne. La décentralisation de l'école prend corps dans ce contexte d'émergence d'option locale pour la prise en charge de l'école soutenue et encouragée par les autorités face à leur incapacité d'assumer tous les rôles, et à l'insuffisance des budgets consacrés à l'école. Tout effort allant dans le sens de l'amélioration des écoles communautaires doit tenir compte avant tout de la condition d'extrême pauvreté des populations qui les ont créées (S. L. Bakayoko, 2016, p.246).

L'introduction des écoles communautaires (école du village ou un village une école) dans le système formel scolaire au Mali, concerne beaucoup les communautés. Le développement de tout pays dépend de son niveau d'éducation ou son taux de réussite, c'est pourquoi l'éducation est une priorité nationale. Chaque nation cherche à mettre en œuvre des systèmes, techniques, méthodes d'enseignement qui peuvent augmenter le taux de scolarisation des enfants pour garantir le droit de l'éducation pour tous les citoyens à l'âge d'aller à l'école. C'est ainsi que depuis longtemps dans notre pays, une attention est été accordée à la création des écoles communautaires pour des raisons de scolarisation du maximum d'enfants, augmenter ce taux, diminuer l'analphabétisme. Il s'agit en réalité d'approcher l'école aux consommateurs, d'impliquer les membres de la communauté à la gestion de ces écoles. En d'autres termes, il s'agit de la participation active des populations en matière de financement et de gestion des écoles. Créer des écoles communautaires à suffisance est une chose. Leur gestion efficace en est une autre.

Cette étude traite la perception l'école communautaire Fadi N'Gourou de Badalabougou SEMA II en commune V du district de Bamako à travers les différentes opinions de ses acteurs directs sans oublier les limites de cette politique éducative.

Démarche méthodologique

Pour cette étude, nous avons choisi la méthode mixte avec un questionnaire (questions ouvertes et semi-fermées) administré aux enseignants, aux directeurs d'école, aux membres de CGS, aux parents d'élève et aux élèves pour recueillir des informations ou résultats chiffrés que nous avons soumis à une analyse quantitative. Cela a permis à faire ressortir les pourcentages d'opinion des acteurs d'une école communautaire dans le système scolaire malien. Un guide d'entretien est adressé à certaines personnes évoluant au niveau du Centre d'Animation Pédagogique (CAP), de la Direction de l'école communautaire Fadi N'Gourou. Il nous a permis d'avoir des informations soumises à une analyse qualitative afin de soutenir les résultats quantitatifs de l'étude. Notre échantillon est composé de 119 personnes enquêtées : 40 parents d'élèves, 6 enseignants, 50 élèves, 6 conseillers du CAP, 4 Directeurs de CAP, 6 conseillers, 6 membres de CGS et le Directeur de l'école concernée.

Analyse des résultats

Tableau 1 : Opinion des enseignants sur l'école communautaire

Population	Favorables	Non favorables	Total
Effectif	4	2	6
Pourcentage	66,66%	33,33%	100%

Nos enquêtes personnelles, 2021

Nous constatons dans ce tableau que parmi les enseignants de l'école communautaire Fadi N'Gourou, 4 quatre sont favorables pour la création des écoles communautaires soit 66,66% des enseignants enquêtés. Parce qu'elles sont une solution pour la scolarisation massive des enfants en âge d'être scolarisés. La

création des écoles communautaires est une nécessité pour la population, plus particulièrement dans les quartiers les plus démunis où il n'existe pas d'écoles publiques, dans les villages, zones éloignées des écoles publiques, surtout dans les coins de brousses. Elles sont des « écoles de proximité » par excellence. Par contre, deux (2) affirment qu'ils ne sont pas favorables pour la création des écoles communautaires soit le 33,33% des enseignants enquêtés. Ils considèrent l'école communautaire comme un débarras de la part de l'État. Ils sont donc farouchement opposés aux écoles communautaires malgré leur appartenance au corps enseignant de ce type d'école. Ils trouvent que les enseignants des écoles communautaires ne sont pas dans les conditions favorables. Les maîtres des écoles communautaires ont un niveau de vie dégradé par rapport à ceux des écoles publiques et privées à but lucratif.

Tableau 2 : Opinions des parents sur l'école communautaire

Population cibles	Favorables	Non favorables	Total
Effectif	36	4	40
Pourcentage	90%	10%	100%

Nos enquêtes personnelles, 2021

À ce niveau, 36 (90%) parents d'élèves parmi les 40 enquêtés affirment être favorables pour la création des écoles communautaires. Selon cette majorité, l'école communautaire permet aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école la plus proche. Ils pensent que face au manque ou l'insuffisance des structures scolaires (écoles publiques), les populations qui ne savent plus là où envoyer leurs enfants, ne peuvent que se tourner vers l'opportunité qui leur est offerte par l'État à savoir la création des écoles communautaires. Du coup, ils sont pour la création des écoles communautaires parce que leurs enfants qui sont dans les écoles publiques ont un niveau moins élevé par

rapport à ceux qui sont à l'école communautaire. Cela s'est expliqué par l'effectif pléthorique dans les établissements publics. Les parents favorables à la création des écoles communautaires demandent au comité sans relâche de créer un second cycle au niveau de notre école enquêtée pour la bonne continuité des études pour leurs enfants. Par contre quatre parents sont opposés à la création des écoles communautaires, pour eux, le manque d'enseignants qualifiés joue beaucoup sur le niveau des élèves. Il y a presque tous les niveaux d'études qui sont acceptés dans ces écoles pour enseigner. Des enseignants qui n'ont pas fini avec le premier cycle de l'enseignement fondamental c'est-à-dire des recalés, reviennent dispenser des cours à ce même niveau juste pour leur survie en entendant un mieux-être.

Tableau 3 : Opinions des élèves sur l'école communautaire

Population cible	Favorables	Non favorables	Total
Effectif	50	0	50
Pourcentage	100%	0%	100%

Nos enquêtes personnelles, 2021

Les cinquante élèves enquêtés, soit 100% sont tous favorables à la création des écoles communautaires et aiment rester dans ces établissements pour le reste de leur cycle. Selon eux, ils étudient à coté de leurs parents, il y a moins de déplacement. Ils sont contents de leurs maîtres. Mais, ils se plaignent du châtiment corporel que leurs maîtres infligent comme sanction contre les écarts de comportement. Il faut comprendre que l'accroissement du recrutement des enseignants tout azimut pour faire face au défi de la scolarisation massive, a nécessité le recours à d'autres profils avec des rémunérations faibles. De nouvelles catégories d'enseignants non professionnels sont apparues, soit du fait des communautés (maîtres

communautaires ou maîtres de parents), soit du fait de la mise en place des politiques éducatives par les pouvoirs publics (enseignants volontaires, contractuels ...). Ceux-ci n'ayant pas reçu la formation adéquate, sont sans grande culture psycho-pédagogique ce qui engendre en eux une frustration dont les enfants font souvent les frais : punitions corporelles (Bernard, Tiyab et Vianou, 2004). Sinon, qu'il s'agisse d'écoles publiques ou communautaires, ces pratiques (châtiments) sont formellement interdites dans toutes ses formes au Mali.

Tableau 4 : Opinions des conseillers sur l'école communautaire

Population cible	Favorables	Non favorables	Total
Effectif	3	3	6
Pourcentage	50%	50%	100%

Nos enquêtes personnelles, 2021

Parmi ces conseillers, trois (3) sont favorables pour la création des écoles communautaires, soit 50% des enquêtés. Ils affirment que les écoles communautaires permettent au minimum d'enfants d'avoir accès à l'école en augmentant l'offre éducatif dans les coins les plus reculés du pays. Elles donnent une égalité de chance à certains enfants de couche sociale défavorisée n'ayant aucun repère pour leur scolarisation. Pour eux, l'école communautaire est une solution indispensable pour la politique de l'éducation pour tous. Elles permettent à l'État malien de répondre aux besoins de l'UNESCO dans l'éducation des enfants. Par contre, trois (3) ne sont pas d'accord pour la création des écoles communautaires ou l'école du village. Pour eux, ils considèrent l'école communautaire comme une fuite de responsabilité éducative dont sont victimes certains enfants de la part de leur propre État. Parce que lors de leurs visites pédagogiques, ils rencontrent toutes sortes de problèmes chez

les enseignants des écoles dites communautaires. Les fiches de préparation sont mal faites. Les programmes ne sont pas respectés. Ils enseignent les cours qui leur semblent faciles. Ils n'ont pas généralement la maîtrise de la pratique de l'évaluation des apprentissages. Parce que certains d'entre eux n'ont suivi aucune formation continue pendant plus d'une décennie d'enseignement apprentissage. Ces écoles ne sont créées que pour matérialiser la politique de l'école en mode décentralisé, histoire de rapprocher la population à des centres d'apprentissage.

Tableau 5 : Opinions des Directeurs de Centre d'Animation Pédagogique

Population cible	Favorables	Non favorables	Total
Effectif	4	0	4
Pourcentage	100%	0%	100%

Nos enquêtes personnelles, 2021

Les quatre Directeurs de Centre d'Animation Pédagogique enquêtés soit 100% des DCAP affirment que les écoles communautaires sont vraiment une nécessité. Elles permettent la prise en charge de l'école par la communauté et le rapprochement des centres d'apprentissage à la communauté. L'état doit imposer un programme de formation continue à tous les enseignants des écoles communautaires sans exception. Parce que les responsables en charge de l'éducation ont conscience que les maîtres de ces établissements pour la plupart, n'ont reçu aucune formation dans le cadre de l'exercice du métier enseignant. Alors que le poids du changement et l'amélioration de la qualité d'un système éducatif repose largement sur la formation continue et le professionnalisme des acteurs. La formation continue a des figures diverses selon les systèmes éducatifs, mais partout, elle a vocation à soutenir

l'implantation des réformes et des politiques de l'éducation. Sa tâche est souvent réduite à une instrumentalisation des enseignants. Elle offre un cadre privilégié pour travailler sur les raisons d'améliorer les techniques de transmission du savoir. De ce fait, le rôle de la formation continue des enseignants communautaires n'est pas à minimiser. Selon nos enquêtés, il faut aussi reconnaître que les écoles communautaires au niveau local sont très mal organisées. Elles sont souvent érigées en écoles privées. D'autre part les enseignants de certaines écoles communautaires ne perçoivent pas les salaires à temps et régulièrement ce qui ne leur permet pas à donner le meilleur d'eux-mêmes. Mais certains maitres se forgent d'apprendre sur le tas pour bien renforcer leur capacité.

Tableau 6 : Opinion du directeur de l'école communautaire Fadi N'Gourou

Population cible	Favorables	Non favorables	Total
Effectif	1	0	1
Pourcentage	100%	0%	100%

Nos enquêtes personnelles, 2021

Le directeur enquêté est favorable pour la création des écoles communautaires. Il affirme que les écoles communautaires contribuent la scolarisation des enfants dans le système éducatif malien et diminuent le taux d'analphabétisme, le chômage des jeunes diplômés qui peuvent y évoluer peut être en entendant leur profession de prédilection. Cela peut leur permettre de joindre momentanément les deux bouts sur le plan financier Elles aident les parents d'élèves dans le souci de scolarisation de leurs enfants. Mais, il met un accent particulier sur les problèmes de paiement des maîtres, l'emplacement des écoles, les infrastructures, l'implication de la communauté créatrice. ICN, 49 ans, directeur de l'école communautaire Fadi N'Gourou

confirme aussi : « *Le fonctionnement de l'école communautaire est difficile, parce que les maîtres n'ont pas bénéficié la formation pédagogique, leur salaire est très bas* ».

Tableau 7 : Opinions des membres du Comité de Gestion Scolaire

Population cible	Favorables	Non favorables	Total
Effectif	6	0	6
Pourcentage	100%	0%	100%

Nos enquêtes personnelles, 2021

Ces six (6) membres du Comité de Gestion Scolaire enquêtés sont tous favorables pour la création des écoles communautaires. Mais, ils évoquent des difficultés de site acquis par le CGS (location), la cotisation à payer par les élèves, (75% de ceux qui fréquentent sont issus de familles démunies, la tâche pédagogique de l'administration scolaire (formée sur le tas). Les écoles communautaires fonctionnent bien si l'État les accompagne normalement dans leur fonctionnement et leur gestion. Selon un membre du CGS, les parents ne s'impliquent pas à la gestion de l'école communautaire comme il se doit.

Discussion

À la différence des écoles privées, les écoles communautaires ne sont pas créées pour gagner de l'argent (but non lucratif), mais permettre au maximum d'enfants de fréquenter l'école au niveau de la localité pour impliquer d'avantage les parents dans l'éducation de leurs enfants. Elles sont créées et gérées par les communautés rurales et urbaines, des associations ou des corporations pour permettre au maximum d'enfants d'accéder à un minimum d'éducation possible. De nombreux enfants sont victimes d'accidents, certains enfants ne mangent pas à leur faim

chez leur tuteur, beaucoup de logeurs confient trop de travaux domestiques et champêtres aux élèves qu'ils hébergent. Les élèves réussissent peu lorsqu'ils commencent l'école dans une communauté éloignée de la leur. Nous remarquons que les écoles communautaires ne sont pas la priorité de l'État, les membres de la communauté qui la créent construisent les bâtiments, les équiper, recrutent les élèves et les enseignants et les paient.

Il est évident au Mali comme en Tanzanie que les conditions de scolarisation et la qualité de l'enseignement dispensé dans ces écoles rurales, et notamment dans celles des zones les plus reculées, qui sont souvent également les plus pauvres, demeurent en deçà de celles qui prévalent en ville ou dans les zones plus favorisées (Bonini, 2012). Généralement les maîtres des écoles communautaires ne sont des enseignants de vocation, de formation et de profession de base. Ce qui fait qu'ils sont « moins formés » et « mal rémunérés » par rapport aux fonctionnaires qui rassemblent la majorité du corps enseignant. Qu'ils s'appellent volontaires de l'éducation, enseignants contractuels de l'État ou de Collectivité, maîtres communautaires, maîtres de parents, il s'agit essentiellement de recourir à un personnel enseignant à moindre coût afin d'augmenter l'accès pour faire face à la massification et à la démocratisation de l'éducation (Traoré, 2017). International de l'Éducation (2003, p. 29) affirme qu'à *long* terme, ces nouveaux modes de recrutement présentent le risque d'entraîner la dévaluation du statut de la profession enseignante et une grave détérioration de la qualité de l'éducation dans les décennies à venir. ». Parce que selon L W Anderson (2004, p.14) « l'efficacité de l'éducation dépend fortement de l'efficacité des enseignants ». En effet, il est important selon la même source de ne pas sacrifier la qualité de l'éducation sur l'autel du nombre d'enfants scolarisés. En faisant feu de tout bois pour des femmes et hommes, très souvent sans formation professionnelle initiale, dans les écoles et dans les salles de

classes, les responsables des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne donnent parfois l'impression que le plus important pour est d'avoir des enfants dans une salle de classe et une personne adulte au milieu d'eux pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour Tous. Pour R. M.Ouédraogo, 2011, p.37) c'est « ce qui fait que la fonction enseignante devient une occupation et non une profession ».

À cela s'ajoute le nombre insuffisant des conseillers pédagogiques, le manque de temps des directeurs qui sont eux-mêmes chargés de cours font que la formation académique et la formation professionnelle complémentaires ne sont reçues par cette vague d'enseignants. Cette étude a permis d'identifier des difficultés rencontrées par les écoles communautaires dans le cadre de leur gestion. A. B., directeur d'école communautaire indique tout son regret :

« Le comité de gestion de notre établissement m'a dit à plusieurs reprises que l'argent c'est pour eux, de ne pas me mêler de la gestion. C'est pour cela que je me suis mis à l'écart. Il faut qu'il sache que la direction ne peut pas fonctionner à zéro franc. Depuis la rentrée jusqu'à maintenant, le CGS ne m'a rien donné. Le directeur peut faire des copies, acheter des matériels pour l'école ».

Quant aux responsables du CGS du même établissement, ils ont affirmé qu'administrativement l'école fonctionne correctement. En plus, certains responsables gèrent les écoles et en font une entreprise privée. Devant les multiples conflits liés à la gestion des écoles communautaires, l'État, à travers la lettre circulaire N°1703 MEN/SG du 29 décembre 2016, a demandé de surseoir momentanément à la création d'école communautaire pendant un certain temps afin de clarifier le rôle de chaque acteur. Il faut aussi ajouter l'insuffisance des cotisations annuelles par les parents d'élèves. Elles couvrent à peine les maigres salaires du personnel et les frais de location de la concession. Leur recouvrement pose un certain nombre de difficultés. Certains les parents sont négligents ou sont de mauvaise foi, d'autres ont

réellement des difficultés financières. Alors il faut sensibiliser les parents sinon les administrateurs solaires sont souvent obligés d'interdire l'accès de l'école aux élèves qui sont en retard dans le paiement des cotisations. Ce qui aboutit à des échecs, abandons ou exclusions. Ces difficultés engendrent de non-paiement à temps du personnel et les frais de location et ainsi les frais d'eau et d'électricité et enfin le fonctionnement de l'administration. La solution à ce problème est l'intégration des maîtres des écoles communautaires à la fonction publique des collectivités. De nos jours, l'État a recruté 1159 enseignants communautaires sur un effectif de 6089 (Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental, 2020). Cette intégration permet d'améliorer les conditions de vie de cette cohorte d'enseignants.

Conclusion

Cette enquête a révélé que ce type d'école occupe une place importante dans le système éducatif. Par ailleurs, les populations concernées ont une très bonne perception et sont favorables dans l'ensemble pour la création des écoles communautaires. Les écoles communautaires rurales et urbaines ont été des creusets de la décentralisation de l'éducation avant la lettre car elles tirent leur origine de la demande et de l'engagement sans commune mesure des communautés à prendre en charge la scolarisation de leurs enfants. Elles ont contribué efficacement à l'instauration d'une démocratisation quantitative qui correspond à la massification du processus de scolarisation. La décentralisation de l'éducation a tout son sens en milieu rural dans la mesure où il existe une dynamique communautaire participative des acteurs locaux. Aujourd'hui les écoles communautaires sont réparties sur toute l'étendue de la république du Mali. De leur création à nos jours, un très grand nombre d'enfants a pu avoir accès à l'éducation participant ainsi de façon significative au relèvement du taux général de scolarisation du pays. Mais il faut reconnaître que les enseignants de ces écoles vivent dans la précarité avec

un salaire misérable comparativement à leurs collègues de la fonction publique de l'État ou des collectivités. Ils ont nécessairement aussi besoin d'une formation continue académique et professionnelle pour combler leurs lacunes pédagogiques parce qu'ils ne sont pas des enseignants de formation. Dans cette optique, Jean- Marc Bernard et al. (2004, p. 93) trouve que « le recrutement d'enseignants non fonctionnaires, qui est autant le fait des gouvernements que celui des communautés, serait un choix délibéré en faveur de la scolarisation du plus grand nombre au détriment de la qualité de l'éducation ». L'État en optant pour une main d'œuvre moins qualifiée et moins couteuse a primé sur l'accès au détriment plus ou moins volontaire de la qualité de l'enseignement fondamental, socle de tout processus de formation secondaire, technique, professionnelle et universitaire. Pour qu'une école communautaire soit performante, il faut obligatoirement un comité de gestion fonctionnel. Chacun des membres du comité de gestion scolaire doit s'impliquer dans l'acquisition et la construction du site, le choix et la formation de l'enseignant. La sensibilisation pour un bon recouvrement des cotisations doit être une affaire de tous. Sinon les écoles communautaires souffrent des problèmes de d'organisation et de gestion.

Références bibliographiques

Anderson L. W. (2004). *Accroître l'efficacité des enseignants*. Paris : UNESCO/IPE.128p.

Bâ O. I. (2009). *Une histoire de l'enseignement au Mali, entre réforme et réticences*, Paris l'Harmattan.207p.

Bakayoko S. L. (2016). *Écoles Communautaires au Mali Fonctionnement, Gestion et Conflits*, Paris, l'Harmattan. 211p.

Bernard J-M., Tiyab B. K. & Vianou K. (2004). Profils enseignants et qualité de l'éducation en Afrique subsaharienne francophone : Bilan et perspectives de dix années de recherche du PASEC ». PASEC/CONFEMEN, N°4, p 124-128

Berthé E. (2009). *Problèmes et perspectives : Cas de Sabalibougou en commune V du district de Bamako*. Mémoire Maitrise École Normale Supérieure de Bamako. p 19.

Bonini N. (2012). « Les écoles communautaires dans les zones rurales de Tanzanie » in *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, N° 59, p 9.

Cissé M. A. (2007). *Problèmes et perspectives des écoles communautaires du Centre d'Animation Pédagogique de Sébénikoro dans la scolarisation des enfants*. Mémoire Maitrise École Normale Supérieure de Bamako. p 12.

Cissé M. et Al. (1999). Séminaire sur les écoles privées et communautaires en Afrique subsaharienne » in IIEP/S.180, Johannesburg, South. p 81.

Internationale de l'Éducation. (2003). La pénurie d'enseignants et le recrutement d'enseignants non formés ». in *Rapport au CEATRT*. p 42.

Kassougé Céline (2013). *Les problèmes et les perspectives des écoles communautaires : cas du village d'Indelou dans la commune rurale Dourou*. Mémoire Maitrise École Normale Supérieure de Bamako. p 14.

Loi 99-046 du 28 Décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation P.6 et P14.

Marchand J. (2000). *Les écoles communautaires : Mali, Sénégal, Togo*. Paris : IPE-UNESCO. p 112.

Ouédraogo R. M. (2011). *Stratégie pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants et leur rétention dans les écoles en Afrique*. UNESCO : Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique. p 36.

Rochex, J.-Y. & Crinon J. (2011). *La construction des inégalités scolaires. Au cœur des pratiques et des dispositifs d'enseignement*. Rennes : Presse Universitaire. 241p.

Thomas Bierschenk (2007). *L'éducation de base en Afrique de l'ouest francophone. Bien privé, bien public, bien global*. Edition Karthala. 235p.

Traoré I. S. (2017). Les écoles communautaires au Mali face à la décentralisation de l'éducation. Les paradigmes d'une inégalité zonale » in *Éducation en débat : analyse comparée*. N°8, 59-75 p.